

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : "La priorité du gouverneme

LE ministre de la Santé, Dr Guy-Patrick Obiang Ndong, revient avec d'amples explications sur les récentes mesures gouvernementales dans le cadre de la phase 2 d'allègement des mesures restrictives anti-Covid. Des mesures diversement appréciées dans l'opinion.

Propos recueillis par Prissilia
M. MOUITY & Rudy HOMBENET
Libreville/Gabon

L'Union. Monsieur le ministre, quelle est la situation épidémiologique du Covid-19 au Gabon ?

Guy-Patrick Obiang-Ndong : A ce jour (hier, nldr) notre pays a réalisé plus de 218 000 tests Covid-19, avec environ près de 9 000 cas positifs, soit un taux de positivité de 4 %. Par contre, nous avons enregistré un bond en termes de guérisons, avec un taux à plus de 85 %. Ce qui est un indicateur de la performance de notre système de santé. Et un taux de létalité inférieur à 0,6 %, le plus faible au niveau de l'Afrique centrale avec 54 décès. Nous avons aujourd'hui moins de 400 cas actifs, c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas guéries de la Covid-19. Comme autre indicateur important : le taux d'attaque qui est de 1,7 %, c'est-à-dire une personne contaminée peut contaminer en moyenne une ou deux personnes. Alors que ce taux d'attaque, au mois de mai, était de 20. C'est-à-dire qu'une personne contaminée pouvait contaminer en moyenne 20 personnes. Nous avons un autre indicateur à ne pas oublier, c'est celui du taux d'occupation des lits en réanimation. Aujourd'hui, nous avons seulement deux personnes en hospitalisation contre une vingtaine au mois de mai. Nous avons donc une stabilisation de la pandémie de coronavirus dans notre pays et une tendance baissière effective.

Le gouvernement parle d'allègement de mesures lorsque certains, dans l'opinion, perçoivent des contraintes plus drastiques, notamment pour les lieux de culte et les restaurants. Qu'en dites-vous ?

Le gouvernement a des indicateurs qui lui servent de baromètre pour la surveillance épidémiologique. Nous avons aujourd'hui le taux de positivité, d'attaque, de guéris, de cas actifs, ceux en hospitalisation et en réanimation... Après analyse de ces indicateurs, le gouvernement a estimé que la situation étant stabilisée deux à trois mois, il était important de procéder à un allè-

gement progressif de certaines mesures de restrictions individuelles et collectives. Toutefois, la levée de ces mesures nécessite quand même une vigilance. C'est pourquoi, le gouvernement a décidé d'alléger, mais aussi de renforcer le dispositif sanitaire pour éviter l'apparition d'une seconde vague, comme on le constate ailleurs. La priorité des pouvoirs publics est de sécuriser la population. Alors que pour les tenants des restaurants et églises, c'est leur intérêt économique. Le gouvernement estime aussi que parmi les activités, il y a celles dites essentielles. Cela ne signifie pas que les autres activités le sont moins. Si l'homme ne mange pas, il peut se retrouver affaibli. S'il ne travaille pas dans l'administration, c'est la paralysie totale du pays. Nous sommes dans une crise sanitaire qui est létale. Nous estimons que les populations doivent être en bonne santé pour pouvoir procéder à la relance de l'économie. Une population malade ne peut pas avoir d'activités économiques.

Limiter à 30 le nombre de personnes pour tout rassemblement n'est-ce pas insignifiant pour les lieux de culte qui, pour certains, ont une capacité de 1 000 personnes ? Quid du Parlement où se retrouvent plus de 30 élus ?

Nous sommes aujourd'hui face à une épidémie mondiale et les dégâts orchestrés par celle-ci sont tels que nous ne devons négliger aucun point dans le dispositif sanitaire. Ce dispositif sanitaire prend en compte tous les espaces aussi bien publics que privés, sur le territoire national en termes de renforcement du dispositif sanitaire. Les mesures prises sont fort appréciées par la population, même s'il est vrai qu'une catégorie de personnes les juge drastiques. Les mesures d'allègement interviendront par rapport à l'amélioration sur le terrain. C'est la stratégie que le gouvernement gabonais a adoptée depuis le début de cette pandémie. Nous sommes passés d'un confinement total, à un confinement partiel. Puis à la reprise progressive des vols nationaux et internationaux. Soyons patients. Nous gérons une crise sanitaire

et il n'y a pas plus préoccupés que nous des mesures que nous prenons, parce que nous évitons une nouvelle explosion.

Il a été exigé aux lieux de culte, un dispositif sanitaire strict. Pourquoi, en sus, interdire l'eucharistie qui occupe une place cruciale chez les Catholiques ?

- Il s'agit, pour le gouvernement, de limiter dans les zones à risque élevé, le maximum de mouvements. Il fallait également limiter les contacts ou les échanges, parce que le point de départ d'un cluster (foyer de la maladie), c'est une personne contaminée. Cette personne peut être le célébrant tout comme le fidèle. À partir de ce moment, il faut limiter le maximum de contacts dans les lieux de culte. Cette décision protège aussi bien le célébrant que le fidèle. Il n'y a pas d'autres intentions derrière ces décisions. En santé publique, les responsables religieux, la société civile, sont des partenaires privilégiés du système de santé publique. Ils sont considérés comme des leaders communautaires parce qu'ils ont pour rôle de sensibiliser. C'est pour cela que nous sollicitons leur appui dans la gestion du coronavirus.

Si les offrandes et les dîmes doivent être payées par voie électronique ou via une enveloppe dans les Églises, qu'en sera-t-il



Guy Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé.



ent est de sécuriser la population"



des commerces et transports en commun dont le paiement se fait en espèces ?

Pouvez-vous me dire dans quel transport en commun ou marché il y a eu un cluster? Nous suivons tous l'actualité. Dites-moi qu'en France ou aux États-Unis, en Allemagne, Espagne et autres, il y a eu un cluster qui s'est développé dans un marché ou dans un commerce. Par contre, avec les lieux de culte, on a enregistré beaucoup de cas de clusters à travers le monde. Dans les lieux de culte, l'homme adopte un comportement qui fait en sorte que le dispositif sanitaire ne soit pas forcément maintenu. On va crier, chanter, et émettre des postillons. Et il n'y a pas que dans les lieux de culte que cette mesure est établie. Ce mode de paiement est également exigé dans les restaurants. C'est pour dire qu'il ne faut pas orienter ces mesures uniquement vers les lieux de culte. Ce sont des mesures d'ordre général.

Qu'en est-il des marchés où aucune mesure restrictive n'est prise pour protéger les usagers ?

Je vous ai dit dès le départ que les marchés ont été gardés ouverts depuis le début de la pandémie. Le risque de contagion est moins élevé dans ces espaces. Deux indicateurs permettent de déterminer le risque pour ce qui est de la Covid-19 : l'environnement dont les espaces clos sont considérés comme des espaces à risque très élevés. Deuxièmement, il y a la durée

d'exposition qui est faible quand elle est inférieure à 15 minutes. Elle devient élevée quand elle est supérieure à 15 minutes. Notre argumentaire n'est pas perceptuel ou sur des interprétations liées aux étoiles. Nous nous basons sur la science et le factuel.

Que dites-vous des locomotives de la Setrag qui roulent pendant plus de 10 heures de trajet en mode confiné? Ne constituent-elles pas des clusters ?

C'est pour éviter qu'il s'y crée un cluster que nous avons toujours sensibilisé la Setrag dès la reprise du trafic. D'ailleurs, les nouvelles mesures concernent aussi bien les transports ferroviaires, aériens que routiers. Ce protocole sanitaire intègre bien le domaine des transports. Il n'y a pas de stigmatisation. Nous sommes aujourd'hui dans l'identification des espaces, des lieux, mais également des activités à hauts risques. Ce sont les mêmes risques qu'on retrouve au Gabon et dans d'autres pays. Nous n'allons pas stigmatiser les Églises parce que nous savons que tout croyant a besoin de nourrir sa foi. Je rappelle que l'objectif du gouvernement est de protéger sa population.

L'Église catholique annonce l'ouverture de ses portes le 25 octobre prochain, pendant que le gouvernement communique une autre date.

Qu'en est-il de ce qui apparaît ici comme un bras de fer ?

Je crois qu'il n'y a pas de bras de fer

entre l'Église et le gouvernement. L'Église a toujours été notre partenaire privilégié, du fait de son rôle dans la société. Le gouvernement a décidé de l'ouverture des lieux de culte le 30 octobre et les religieux devront s'y plier.

Qu'est-ce qui justifie le paiement des tests PCR dont la gratuité avait été annoncée par le président de la République au début de cette épidémie ?

Le Gabon fait partie des pays où les tests n'ont pas été payants.

"L'Église a toujours été notre partenaire privilégié du fait de son rôle"

Nous avons parlé des différentes phases de l'épidémie. Nous avons eu la phase active où l'épidémie était très forte. À ce moment, conformément aux politiques de santé publique, les tests ne sont pas payants. Nous avons une stabilisation observée depuis deux à trois mois. Aujourd'hui, ceux qui font le test ont pour prétexte des activités non essentielles qui sont tout de même à risque. Quand on mange dans un restaurant, on retire le masque. Quand on prend la communion, on fait de même. Ce sont autant d'activités non essentielles. Dans notre stratégie, on entend alléger progressivement. En cas d'augmentation des cas positifs, il y aura une restriction.

Dans le secteur de l'éducation, si on constate que la reprise des cours engendre une augmentation de nouveaux cas, le gouvernement sera obligé de fermer à nouveau les classes.

Des visites inopinées ont été annoncées dans certains lieux dits à risque élevé. Que sont-ils ?

Ce sont tous les lieux qui ont fait preuve d'allègement. On a les transports, les lieux de culte, les salles de sport individuel, les restaurants et même les établissements scolaires qui ouvriront bientôt.

Quel sort réserve-t-on aux opérateurs économiques victimes collatérales de cette crise sanitaire ?

Nous sommes dans une guerre sanitaire. Si nous étions en guerre civile ou militaire, pensez-vous que les night-clubs seraient ouverts ou que tous ces petits commerces non essentiels seraient ouverts? Soyons prudents, ne soyons pas guidés par cette illusion qui consiste à penser que tout va bien. Si les choses glissent et qu'il y a une deuxième vague, vous serez les premiers à dire que le gouvernement a fait preuve de souplesse en laissant certaines activités reprendre.

Un mot pour conclure ?

Nous souhaitons rassurer la population sur l'engagement réel du gouvernement à la protéger. L'épidémie n'est pas vaincue et le gouvernement reste soucieux de la santé de la population.

27 nouvelles guérisons pour 17 cas diagnostiqués à Libreville et Lastoursville

Cherolle MISSOUKI
Libreville/Gabon

Malgré la tendance baissière dans l'évolution de l'épidémie de coronavirus observée depuis deux mois environ dans notre pays, le virus de Covid-19 continue lentement de se propager parmi la population. Selon les dernières données du Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre l'épidémie de coronavirus au Gabon, 17 cas ont été testés positifs sur les 5 330 prélèvements effectués dans deux provinces (Estuaire et Ogooué-Lolo) sur les neuf que compte le pays.

" En matière de surveillance

épidémiologique, sur les 5 330 prélèvements effectués, nous avons enregistré 17 nouveaux cas positifs, soit un pourcentage de 0,3 %, indique le Copil dans sa communication du mercredi 21 octobre, faisant le bilan de la situation épidémiologique dans notre pays. Au nombre de ces nouveaux cas, 11 ont été enregistrés dans la province de l'Estuaire sur les 5 297 prélèvements effectués à Libreville, tandis que 6 ont été détectés à Lastoursville, dans l'Ogooué-Lolo, sur les 33 prélèvements effectués.

En matière de prise en charge, la situation reste la même comme en début de semaine, 6 personnes sont toujours hospitalisées dont 2 patients en réa-

nimation, et aucun décès n'est à déplorer. Dans le même temps, le nombre de guérisons est légèrement en hausse, 27 personnes rétablies contre 22 en début de semaine.

Depuis le début de la pandémie il y a sept mois déjà, 218 568 prélèvements ont été effectués parmi lesquels 8 901 cas testés positifs. Soit un taux de prévalence de 4 %, en baisse par rapport à ce début de semaine où il était de 4,1 %. Parmi les personnes testées positives, 8 479 ont été déclarées guéries (95,2 %) tandis que 54 sont décédées (0,6 %).

Dans le pays, 368 cas restent actifs. Des chiffres encourageants, mais pour le Copil, la prudence reste de mise. Aussi, ne cesse-t-



il de rappeler à la population, dans chacun de ses communiqués, la nécessité de continuer à observer les gestes barrières,

seuls moyens efficaces de barrer la route au Covid-19, un virus qui tue toujours par milliers à travers le monde.